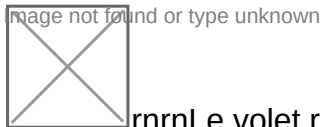




Devis établi avec des réserves et erreur de diagnostic

Par **Besse**, le **15/01/2023** à **19:37**



Bonjour à vous tous, rnrnLe volet roulant de ma piscine est en panne ; le pisciniste est venu faire un diagnostic mais il ne m'a pas paru vraiment certain de l'origine de la panne ; il m'a fait un devis pour changement du système électrovannes pour un montant de 2000 euros pièces et main d'œuvre (1300 € de pièces et 700 € de MO) rnrn Il écrit aussi sur ce devis: "devis établi sous réserve du bon état du coffret électronique car à ce jour, nous n'avons pas pu tester l'ensemble" (forcément, puisque le volet est en panne !!!!); il mentionne aussi que si des réparations complémentaires doivent être effectuées, un nouveau devis sera adressé. rnrn Je précise par ailleurs que la panne provient soit du système electrovannes, soit du coffret électronique mais ça ne peut pas être les 2 et en aucun cas, on ne pourrait considérer la réparation du coffret comme une réparation complémentaire. rnrn Ma question est : si je signe ce devis et si la panne ne provient pas du système électrovanne mais du coffret électronique, suis-je obligée de payer ce changement de pièce inutile et sa MO (malgré la mention : " sous réserve du bon état du coffret électronique") rnrn Par avance, je vous remercie de votre

réponse



Par **morobar**, le **16/01/2023** à **10:51**

Bonjour, rnrnEn résumé : obligation de moyens ou obligation de résultats ? rnrnUne platine

électrique cela se teste avec des entrées et sorties, et les paramètres constructeur.rnrnVotre prestataire joue à pile ou face. Peut-être faut-il interroger un autre prestataire .rnrnOn peut aussi demander à modifier le devis, en portant un item sur l'obligation de tester le coffret électronique afin de limiter une erreur de diagnostic.